

# La qualité de vie à Saint-Brieuc

## Sommaire

---

### **Introduction**

#### **I - Pour une citoyenneté active**

- 1) Renforcer la communication
- 2) Associer la population à la préparation de projets

#### **II- Une cité pour mieux vivre**

- 1) Environnement et aménagement urbain
- 2) Richesses partagées

### **Conclusion**

---

# COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MUNICIPAL

Synthèse du dossier 1999/2000 sur le thème :

---

## La qualité de vie



## à Saint-Brieuc

---

### Introduction

Si les deux premiers thèmes examinés depuis sa création par le Comité Économique et Social, à savoir "L'intergénération" et "Saint-Brieuc et sa côte", ont été proposés par la Municipalité, le troisième "La qualité de vie à Saint-Brieuc" a été choisi par autosaisine du CES en application de l'article 11 des statuts.

Le principe de la mise en œuvre de ce dispositif d'autosaisine et implicitement le choix du thème retenu soulignent l'importance que revêt, aux yeux de la population briochine, l'amélioration de la vie au quotidien. *"Se sentir citoyen à part entière de la cité briochine", "mieux vivre dans sa ville"* : deux préoccupations majeures qui ont conduit le CES à retenir ce thème.

Ouvert le 18 mai 1999, l'analyse de ce dossier a fait l'objet de neuf réunions et de cinq auditions d'élus et de techniciens compétents dans les domaines traités : Messieurs Mangold et Botrel dans le domaine des espaces verts, Messieurs Chavin-Collin et le Rigoleur en ce qui concerne la voirie et la circulation, Messieurs Le Bere et Morel pour les questions se rapportant à l'urbanisme et à l'architecture. Par ailleurs, il importe de signaler la participation des comités de quartier, en qualité d'acteurs de terrain, à la réflexion sur ce dossier.

Les deux idées maîtresses de cette synthèse reprennent donc des problématiques orientées vers :

- la place du citoyen dans la cité
- l'amélioration du cadre de vie

---

## I - Pour une citoyenneté active

Si Saint-Brieuc a eu la volonté de se doter, au cours de ces dernières années, des outils nécessaires au développement d'une démocratie participative forte (comités de quartier, Adminibus, Projet de Ville, visites de quartier, Comité Économique et Social...), il semble que l'esprit "d'échange", de concertation et de suivi, ne soit pas toujours au rendez-vous et qu'il serait nécessaire de la renforcer et de la concrétiser.



### 1) Renforcer la communication

La qualité de vie dans une cité ne se résume pas aux seuls aménagements techniques qui visent à améliorer le cadre de vie. La relation au quotidien avec la population, le souci de la part d'une municipalité d'entretenir avec ses administrés une démarche contractuelle basée sur le respect mutuel ont constitué des éléments importants de la réflexion du CES sur le thème de la qualité de la vie.

Les membres du CES sont sensibles aux initiatives municipales telles que les rencontres avec les comités de quartier et les visites régulières dans les quartiers, mais regrettent néanmoins que ces échanges ne soient pas toujours et de façon précise suivis d'effets. En effet, les propositions formulées lors de ces rencontres ne donnent pas toujours lieu à l'élaboration d'un calendrier d'étude ou de réalisation porté à la connaissance des habitants. Cette carence provoque un sentiment d'absence de suivi des dossiers et implicitement un doute s'installe dans l'esprit des habitants sur la pertinence et l'efficacité de ces rencontres.

En conséquence, le CES souhaite vivement que les habitants, les comités de quartier et les associations concernées soient régulièrement tenus informés, notamment sous forme calendaire, des décisions prises par la municipalité au regard de propositions formulées et inscrites dans un procès-verbal.

## 2) Associer la population à la préparation de projets

*"Préparer l'avenir ensemble"* : telle est l'idée développée dans ce paragraphe. Ici encore, les notions de partenariat, de concertation sont au cœur de la problématique. A l'image du "Plan de Référence du centre ville", le CES souhaite à l'avenir, selon l'importance des programmes envisagés par la municipalité, que des représentants de la population briochine et des associations ou organismes concernés de par leurs compétences, soient associés à la discussion sur l'opportunité du projet ainsi qu'à sa préparation. Cette réflexion doit avoir lieu en tenant compte des deux notions fondamentales suivantes :

- une politique d'aménagement cohérente du territoire municipal
- une programmation pluriannuelle élaborée quel que soit le domaine d'intervention

Le CES pense nécessaire d'inscrire le développement de la ville, de ses quartiers, de ses équipements dans une réflexion à moyen terme.

L'aménagement des sentiers de randonnées, d'espaces verts ou la reconversion programmée de friches abandonnées (exemple de reconversion sur le quartier de Robien) constituent des exemples de ce que pourrait être cette programmation élaborée de façon concertée sur quatre voire cinq ans.

L'ensemble de ces différentes programmations aurait pour intérêt de répondre à la problématique de communication évoquée dans le paragraphe précédent et de définir un schéma directeur pluriannuel d'aménagement du territoire municipal.

## II - Une cité pour mieux vivre



La perspective d'élaboration de plans sur plusieurs années proposées dans la première partie du dossier, repose sur des propositions concrètes d'aménagement sur le long terme de la cité.

*"Mieux vivre au quotidien"* : c'est bien évidemment améliorer notre cadre de vie en matière d'environnement, de circulation... Mais c'est également mettre en place un schéma global d'aménagement du territoire cohérent favorisant le développement d'actions dans les quartiers et la relation entre ces quartiers.

# 1) Environnement et aménagement urbain

Ce paragraphe a pour objet de préciser les attentes et les souhaits du CES en matière d'aménagement du territoire municipal.

## Environnement

### ↳ Espaces naturels

La qualité de vie, selon nous, passe inévitablement par la présence d'un environnement naturel, source de rencontres, de détente et de loisirs pour la population.

Il importe donc de définir deux axes :

➤ préparer l'avenir en constituant une banque de données des différents espaces verts (parcs, jardins...) publics ou privés, des chemins notamment ceux parfois à l'abandon ou des espaces naturels susceptibles d'être mis en valeur dans une perspective pluriannuelle. Le pouvoir de préemption constitue à cet égard, pour la municipalité, un outil particulièrement opportun (cf. exemple de la cité Baby).

Quelques exemples non limitatifs pour illustrer ce propos : place Jacquard, certains chemins de Cesson...

Il est également important de conserver des zones naturelles non aménagées qui se caractérisent par la richesse de leur faune et de leur flore (biotope).

- valoriser les sites naturels existants :
- en renforçant la signalétique permettant d'accéder aux espaces verts de qualité (exemple : vallée de Gouédic peu visible)
  - en développant les équipements permettant d'accueillir du public (exemples : bancs, tables, toilettes...)
  - en signalant les points de vue
  - en ouvrant le parc de la Préfecture, au moins visuellement



Concernant les chemins de randonnées, nous préconisons l'élaboration d'un schéma d'aménagement préparé, le cas échéant, en relation avec certaines communes limitrophes et la CABRI, permettant la mise en réseau et ainsi la préservation et la valorisation des parcours existants.

Pour illustrer ce propos, le CES évoque la Vallée de Douvenant et la continuité du chemin de randonnée avec Langueux, mais également la continuité des sentiers pédestres entre le pont des îles et le port du Légué et entre Ploufragan et le port du Légué.

Enfin, il est suggéré, dans le cadre de l'action tendant à valoriser le patrimoine naturel briochin, de proposer au public des visites "découvertes-nature" mettant en exergue des sites remarquables répertoriés sur des plans. Ce dispositif de visites serait l'occasion de renouer avec notre patrimoine historique en redonnant aux sites visités leur ancienne dénomination aujourd'hui disparue (les octrois...).

L'exemple du parcours "Louis Guilloux" pourrait être repris sous une thématique nature ou histoire.



## Nuisances sonores

Ce point nous est apparu comme l'un des éléments fondamentaux en matière de qualité de vie et justifie à ce titre une réflexion particulière.

## Aménagement urbain



### Circulation - voirie

Le CES constate avec satisfaction que, dans le cadre du Plan de référence du centre ville, des orientations allant dans le sens d'une ouverture la plus large possible de la voirie aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun ont été prises. Certains d'entre nous, citant l'exemple de la rue de Rohan, constatent une réelle amélioration en matière de partage de la rue.



Dans le prolongement de cette politique de réappropriation du centre ville par les piétons, il est proposé d'élaborer un dispositif pluriannuel autour des quelques points suivants :

- renforcer les circuits et navettes de transports en commun
- favoriser l'utilisation des pistes cyclables en renforçant la sécurité des cyclistes sur ces voies et en mettant à la disposition du public un plan de ce réseau municipal
- poursuivre la valorisation du parking de Gouédic
- améliorer les liaisons pédestres entre certains quartiers et le centre ville (exemple : Robien), s'interroger sur la gratuité du stationnement et lancer des campagnes de sensibilisation orientées sur le civisme de chacun en matière d'utilisation des voies publiques et plus particulièrement des trottoirs.

## Architecture - Urbanisme

L'aménagement urbain s'articule autour de deux idées fortes : le bâti et la vie sociale.

Le CES a fait la constatation de l'hétérogénéité de Saint-Brieuc sur le plan architectural. Il s'est interrogé sur la pertinence de ce choix et a regretté la politique de *"densification"* de la ville.



© Gilles Pouliquen - Ville de Saint-Brieuc

Le CES a par ailleurs réfléchi sur la notion d'attractivité du centre ville briochin. Certes cette réflexion a d'ores et déjà eu lieu dans le cadre du Plan de référence. A ce sujet, le CES s'est interrogé sur la nécessité de créer une grande surface en centre ville.

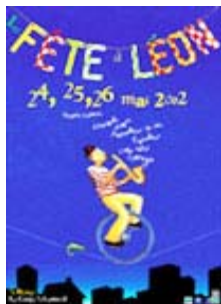
L'attraction du centre ville, qui constitue l'objectif premier de cette réflexion pourrait être pensée de façon quelque peu différente en tenant compte de la spécificité d'un centre ville, de l'histoire et de l'originalité de notre cité. Ainsi, la mise en valeur de l'architecture, la création d'espaces conviviaux faisant une large part aux espaces verts et combinant le minéral et le végétal, aux commerces de proximité constituent, pour le CES, des éléments essentiels d'un centre attractif.

Les outils de programmation juridiques (POS) ou non juridiques (Plan de référence) semblent véritablement utiles et nécessaires pour préparer de façon concertée l'aménagement futur de notre ville.

## 2) Richesses partagées

### Une ville dans sa globalité

Dans chaque ville, le centre de la cité joue un rôle de catalyseur, apporte sur le plan économique, administratif, social ou culturel, le dynamisme nécessaire au développement de projets sur le territoire municipal. Néanmoins, une ville, telle Saint-Brieuc ne se résume pas à un seul centre ville et doit imaginer son avenir avec les différents quartiers qui la composent. De même, chaque quartier ne peut envisager son développement sans prendre en compte la réalité qui l'entoure dans les autres quartiers et au centre ville.



C'est pourquoi, la réalisation d'évènements festifs ou culturels d'envergure briochine organisés en centre ville ou dans les quartiers (la Fête à Léon, le carnaval, les animations d'été, la Fête du Sport, Quai des Artistes, Quartier de Culture...) contribue à la création d'un esprit communautaire sur la cité.

Ainsi l'aménagement du territoire communal passe par une répartition adaptée et cohérente d'actions, de projets dans les quartiers en fonction de leur histoire, d'opportunités économiques ou culturelles, mais également de leur richesse humaine. L'exemple de Robien est en ce sens particulièrement adapté : une rénovation concertée et mise en œuvre dans le cadre d'une analyse globale.

Un tel schéma permettrait de développer la notion de pôles qui favoriserait les flux de populations au sien de la ville et implicitement la mixité sociale.



Toutefois, pour faciliter ces relations, il importerait de favoriser le développement des moyens et des itinéraires de circulation. Le Comité Économique et Social constate en effet que pour se déplacer d'un quartier vers un autre, le centre ville reste quasiment un passage obligé.

Il propose donc, dans le cadre d'un plan d'aménagement pluriannuel, d'installer des liaisons de transports collectifs inter-quartiers et de mettre en valeur, par le biais d'une signalisation adaptée, certaines voies de circulation aujourd'hui non ou trop peu utilisées (exemple : le boulevard Harel de la Noë pour se rendre de Cesson aux Villages...)

## Des actions de proximité

"Le bien-être" de la population passe par une qualité de vie dans son quartier. Les lieux de rencontres, les commerces de proximité, sources de convivialité, constituent des éléments fondamentaux pour une meilleure qualité de vie (exemple : la restructuration de la galerie commerciale de Balzac). Dans ce domaine, les espaces jeux pour enfants, l'aménagement d'espaces conviviaux, d'espaces verts de proximité et le développement d'une politique d'animations marquent d'une façon concrète l'idée de "bien-être" dans les quartiers que nous développons.

Concernant les jeux pour enfants, plusieurs remarques ont été exprimées, notamment sur le secteur de la Ville Bastard, au sujet de leur réinstallation dès lors que pour des raisons de sécurité ils ont été supprimés : la programmation d'aménagement doit être portée à la connaissance du public.

---

## Conclusion

Dans ce rapport certaines propositions pourront être mises en application tout de suite sans engagement financier très important. D'autres pourront se réaliser à moyen terme. Nous souhaitons qu'il y ait un engagement des élus et des services techniques et un retour au Comité Économique et Social.

En terme de conclusion, au terme de ces trois années de réflexion et d'échanges dans un climat convivial, nous attendons de votre part des réponses précises à nos propositions.

Nous avons rencontré les chefs de file des différentes composantes de la municipalité : nous avons relevé qu'il a un souhait de la part de chacun de pérenniser l'activité du CES, que cette expression de la citoyenneté soit réellement prise en compte et débouche sur des réalisations répondant aux besoins exprimés.

Nous déplorons que d'autres instances municipales travaillent également sur certains aspects de notre réflexion mais qu'il n'y ait pas eu de concertation ni d'information entre elles et nous.

Nous souhaitons vivement qu'à l'avenir il y ait rapprochement et partage des acquis d'un travail réalisé, un véritable partenariat d'où se dégagerait inévitablement des propositions communes qui auraient éventuellement une priorité dans les aménagements à réaliser.

Un deuxième mandat de trois ans va démarrer dès le 23 juin prochain pour le CES : les élections des membres ont été préparées pour que cette nouvelle équipe puisse fonctionner dès le mois de septembre.

Nous remercions, pour notre part, les élus et les techniciens qui ont participé à nos travaux.

Nous remercions particulièrement Michel Boulaire, l'adjoint élu à la Vie Associative, Philippe Ballouard et Laurence André qui nous ont accompagnés pendant ces trois ans. Merci pour un travail de secrétariat très important, précis et à l'écoute de nos demandes.

---